

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2390

présenté par

M. Latombe, M. Blanchet et Mme Perrine Goulet

à l'amendement n° 2240 de M. Delaporte

APRÈS L'ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.